

d'Ostende, 59 et Simone Josson, piégniers, rue de la Fontaine, 35. — René Pollet, gérant en grains, à Lille et Geneviève Ibergien, a. p., boulevard de la Mairie, 8. — Pierre Loucheur, employé, rue Antoine Watteau, 34 et Madeleine Flouy employée, à Croix. — Alphonse Lecocq, chaudière en cuivre, rue de Berken, 38. — Valérie Vandebucque, soigneuse, à Mouscron.

VEUFES. — Urbain Deschamps, 22 ans, rue Nationale, 122. — Jacob Bryanoff, 30 ans, rue Nationale, 122. — Emma Novelli, 74 ans, rue Thiers, 1.

RUE HOUCARD CINE-BAL

Cette semaine, encore 6 programmes extraordinaires.
Programme des Samedi 26, Dimanche 27 et Jeudi 31 Mai 1928.
Venez voir un nouveau HARLOT, un nouveau HAROLD LLOYD, un nouveau BUSTER KEATON dans :

QUEL SÉDUCTEUR

avec le nouveau comique EDGAR CANTOR (une heure de fou-rire)

PETITE CHAMPIONNE

normée spécialement par BEBE-DANIEL (6 parties)

LA FILLE DU PROSCRIT

grand drame d'aventures avec HELLEN COSTELLO (6 parties)

PARAMOUNT-JOURNAL

dernières actualités mondiales.
A L'OCCASION DE LA PENTECOTE
Lundi, matinée et soirée.
Changement complet de programme.

BALS PERMANENTS

de 3 à 11 h. avec 2 orchestres jazz-band

AU FRESNOY

Samedi 26 Mai, cinéma à 19 h. 30
GRANDE SEANCE DE GALA.

SIX ET DEMI HEURES

superbe production dramatique — MARIN HAROLD LLOYD — RENE NAVARRE dans "POKER D'AS", grand scénario d'Arthur Bernède en 8 chapitres (épisode). — Attraction : l'amusant fantaisiste MAX-LUCIAN, de l'Olympia de PARIS.

PONT DES PIATS

Samedi 26, Dimanche 27
Jeudi 31 Mai
TROIS GROS SUCCES

PETITE CHAMPIONNE

comédie gaie et sportive ;
Hélène COSTELLO dans
LA FILLE DU PROSCRIT
drame en 7 parties

Quel Séducteur

grand comique (5 parties)
PARAMOUNT-ACTUALITES

POUR LES FETES DE LA PENTECOTE

Dimanche et Lundi
DEUX BALS PERMANENTS, avec deux orchestres, deux jazz-band

Lundi 28 Mai (un jour seulement)

changement complet de programme

TOURCOING-HIPPODROME PALAË

(Direction PICO. — Téléphone : 11-38)
Programme montré des 26, 27 et 28 Mai

Quatre attractions vedettes: THIO U. DELINE,

somnambules danses extraordinaires, d'une formule tout à fait nouvelle : — GERALDO et GERDA, jongleurs d'une grande précision ; René de BUNEL, le compositeur aveugle, dans son nouveau répertoire de pièces et de morceaux de manipulations ; ces quatre vedettes viennent de remporter un triomphe pendant sept jours au CASINO DE ROUBAIX ; — Pathe-Revue : A PERES NUS, super-film Gaumont où on voit un réel combat de boxe sans gains ; — Pathé-Gramophone : ACTUALITES ; — POKER D'AS, superbe film en 8 épisodes, interprété par René de NAVARRE et toute une pléiade d'artistes français.

Voilà un ensemble de programme qui est un des plus forts qui ait été donné jusqu'à ce jour à l'Hippodrome de Tourcoing.

Lundi, à l'occasion de la Pentecôte, matinée et soirée. Location comme d'usage.

GINE-BAL

BRUN-PAIN

Du 26 au 31 Mai
GRANDE SEMAINE DE GALA
PENTECOTE : Lundi, matinée à 3 h.

LE GLOIRE

le plus grand film de l'épopée de NAPOLEON

grande réalisation de la campagne d'Austerlitz et de la bataille de Wagram. La partie historique de ce chef-d'œuvre a été tournée sur les lieux mêmes où se déroulèrent les événements : Le Palais de Schoenbrunn Vienne. Essine la reine de Wagram, les principaux rôles : M. Vancou, Agnes Esterházy, Michel Xanthos.

TOM MIX dans :
ESCLAVE
grand film d'aventures ;

MIRLITON, le célèbre comique, dans
Mirilton cherche un appartement

ACTUALITES MONDIALES

Dimanche et Lundi, à 3 heures
GRAND BAL PERMANENT
avec supers orchestres-jazz, les plus gais, les plus divertissants, sous les directions de Jules Desmet et Georges Vandenbrouck, et les concours de plusieurs chanteurs.

RONCO

GRUPE DES ANCIENS DES ARMEES D'OCCUPATION
La Section de Ronco des Anciens des Armées d'Occupation procédera dimanche prochain 27 mai à la remise d'un nouveau fanion.

A 10 heures, cérémonie religieuse, puis les groupes et délégations se rendront au Cimetière de Ronco, déposer une palme au Monument aux Morts. Une réception aura lieu ensuite au siège, café de la Tête d'Or.

Le Groupe de Tourcoing se rendra à ces cérémonies avec son drapeau. Rendez-vous Grand-Place, cat. R, à 9 heures précises. Commissaire de service, M. Charles Larmuseaux.

Le retour à Tourcoing est prévu pour midi et demi.

« Ayant souffert de rhumatismes pendant les 21 dernières années... »
Je résume, il y a six ans, des-à-côté de vos fameux « Sels Kruschen » en ayant pris un flacon, j'en ai trouvé un grand soulagement et depuis le continue. Je ne voudrais pas en passer pour rien au monde. C. E. 7.
(Lettre originale visible à nos bureaux
Ties Pharmacies Flacon 9.75; Triple flacon 16.90.)

MARCO-EN-BAREUIL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans le chantier Maenhout, un maçon, Jean-Baptiste Cromphout, 38 ans, s'est fait une contusion à la fesse gauche en soulevant un tombeau.

— Un manœuvre du chantier Héquette, rue du boulevard, Arthur Spilleboudt, 23 ans, s'est attaché la main à un clou ; plate contuse face dorsale main droite ; 12 jours de soins.

CYCLISTE EN DÉFAUT. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Arthur Deleville 36 ans, cordonnier, à Wasquehal, rue de Tourcoing, pour avoir circulé en vélo sur un trottoir interdit.

LA FETE DE LA PENTECOTE. — Dimanche prochain à 10 heures, l'Harmonie Municipale exécutera les morceaux suivants :

1. La Bohémienne, ouverture par Briffaux ;
2. Dans le désert, ouverture de Suppé ;
3. Le Spahis, pas redoublé par Marsal.

Pour vous vêtir à bon compte, adressez-vous AUX MAGASINS DE CONFECTIONS A SAINT-ETLOI

76, Rue Léon-Gambetta, LILLE
(Consultez leur annonce plus loin)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 25 MAI

Indésirables. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion Christine Heine, 55 ans, blanchisseuse à Watrellos, est condamnée à 15 jours de prison.

— 2 mois de prison à Fernand Flipo, 23 ans, 23 ans, manoeuvre, à Lille, pour outrage public à la pudeur.

Grévières. — Eugène Poiret, 17 ans, sans domicile fixe, sans argent s'est fait servir dans un restaurant de la rue Masséna, un repas dont la dépense, impossible à régler, s'élevait à 6 fr. 70. Le tribunal lui inflige 15 jours de prison.

Affaires de vols. — 8 jours de prison par défaut à Fernand Ravier, 7 ans, manoeuvre à Asco, pour vol d'un pantalon de toile bleue à un camarade de travail.

— 6 jours avec sursis à Julia Dejezgher, 25 ans, ouvrière d'usine à Watrellos, pour vol d'un kilo de déchets de laine au préjudice de ses patrons.

Abus de confiance. — Henri Henneux, 27 ans, livreur de charbon à Roubaix, a vendu à un brocanteur un phonographe et des disques qu'il avait en dépôt chez lui ; il est condamné à un mois de prison.

Coups et blessures. — Le 25 avril, rue d'Alger, à Roubaix, Adolphe Bulneck, 38 ans, journaliste à Mouscron, a porté un coup de coude à une dame Pierre, son ancienne maîtresse. Il écoue 6 mois de prison qui se confondront avec une peine d'un mois prononcée pour infraction à un arrêté d'expulsion de 6 jours.

Violences réciproques. — Au cours d'une discussion, Palmire Wantelet, 31 ans, marchand forain à Lille et Maurice Gueffin, 26 ans, camelot, se sont portés des coups. Gueffin a frappé Wantelet d'un coup de couteau. Ce dernier, qui avait été provoqué, est acquitté, son agresseur est condamné à 6 mois de prison avec sursis.

Rue Léon-Gambetta, Lille

210 MAISON DE COMMERCE
De l'article classique à l'article le plus chic, 1 franc 15

Un vol de 12.000 francs

CETTE SOMME A ÉTÉ SOUSTRAITE A UN BOUCHER DE FIVES

Un vol commis avec une audace extraordinaire et qui semble avoir été accompli par un professionnel coutumier du fait, a eu lieu jeudi, dans le populaire quartier de Fives.

Au N° 96 de la rue Philadelphie, M. Jean Dupréz, 28 ans, tient une boucherie fort bien achalandée.

Hier matin, à 11 heures 30, il montait dans sa chambre, située au premier étage, pour se reposer un instant, la grosse vente étant terminée.

Dans l'escalier, M. Dupréz rencontrait un inconnu, d'assez grande taille, olivâtre et maigre, portant petite moustache. Cet homme adressa la parole à M. Dupréz, lui demandant s'il ne savait pas à quelle heure M. Piens, locataire au premier étage, en face de la porte de la chambre de M. Dupréz, était chez lui.

Sur la réponse négative du boucher, l'homme se tint olivâtre s'éclipse, après avoir prié le boucher de dire à M. Piens que M. V... revenait.

Cette rencontre parut bizarre à M. Dupréz. Inquiet, il se dirigea dans sa chambre vers un placard où se trouvait une somme de 12.000 fr., destinée à payer des commandes faites à l'abattoir de Lille et qui lui avait été déposée là, la veille.

Les soupçons de M. Dupréz se changèrent vite en certitude.

Les 12.000 fr. étaient enfermés dans un coffre. Si le coffre était encore là, l'argent était envolé. Il consistait en coupures de 1.000 fr., 100 fr., 50 fr. et 5 fr.

Vite, le boucher descendit à la recherche de l'inconnu, qu'il avait croisé dans l'escalier. Ce fut peine perdue. D'après certains renseignements, le quidam avait sauté dans un tramway en direction de Leers. Il portait une serviette en cuir avec poignée.

Est-ce lui le voleur ? C'est évidemment ce qu'on n'a pu établir à coup sûr. Peut être les soupçons de M. Dupréz ne sont-ils que des soupçons. Quoiqu'il en soit, la police, prévenue, suit cette piste pour le moment.

LE THE DE GOA FAIT MAIGRI

Boisson de régime remplaçant la bière et le vin
Réajout en régularisant la nutrition
la boîte 9.75 (12 ph) Dép. Gen. Ph. BURY-LILLE

PETITES NOUVELLES

En tombant. — En tombant à 21 h. 50 dans une tranchée ouverte rue du Faubourg de Béthune, Clément Neyt s'est blessé à l'arcade sourcilière gauche. Il est à l'hôpital Saint-Sauveur.

Chien bargeux. — Le prenant probablement pour un bifteck qui passait à sa portée, le chien de M. Maubert, 7, rue Brûlé-Maison, a mordu le moulet de Mme Aurélie Dauchy, ménagère, 35, rue Brûlé-Maison. M. Maubert, a recueilli un procès-verbal pour avoir laissé son amateur de moulets en liberté. Son cabot sera, en outre, examiné par un vétérinaire.

Contre un pyllone. — L'auto de M. G. Four, de Liège, s'est collée avec un pyllone de tramway, rue Solferino Dégrés matériels.

Un vagabond. — Paul Verstran, journalier, sans travail ni domicile depuis trois semaines, a été arrêté pour vagabondage et vol, car il a au surplus volé 100 fr. dans la poche du veston de M. Decollignies, tourneur, rue Jean-Jaurès, 104, à Lille. Déféré au Parquet.

Rencontre de cyclistes. — Elant en vélo, César Decroix et Gérard Hiet se sont heur-

tés à l'angle des rues Gustave-Deleury et des Augustins. Dégrés matériels.

Acte de courage. — L'agent Fernand Lusiez a arrêté, place de la Gare, jeudi, à 11 heures, deux chevaux emballés appartenant à M. Mailler Buvic, camionneur, 16, rue Princesse, qui les avait conduits jusqu'au moment où l'une des guides se brisa. Le geste courageux de l'agent Lusiez a évité des accidents.

PERNOFFILS

PARIS-PONTALET-MARSEILLE
EXIGEZ LE MOT
FILS

DOUAI

A LA COUR D'APPEL
UNE AFFAIRE DE TENSION DE COMMANDES DE GUERRE A AGNY

M. Nirdol, boulanger à Agny (P.-de-C.), n'ayant pu faire reconstruire son immeuble détruit par la guerre, avait décidé de vendre ses commandes relevant d'un lot de 50.000 fr.

Il prit conseil d'un sieur Watter, architecte, qui l'adressa à M. Buronville, agent des P.T.T. qui possédait un terrain à Marcin-en-Baroeul, désirait y faire construire une maison.

Devant la tension des commandes Nirdol se présentait comme impossible, le tribunal, se retranchant derrière la loi, refusant l'homologation. C'est alors que l'agent des P.T.T. M. Buronville, Augustin Duminy envoya le cadast et le cadastinaire.

Et la difficulté fut tournée par la constitution entre M. Nirdol et Buronville d'une société fictive.

Mais la fraude fut découverte et le Préfet du Pas-de-Calais porta plainte.

Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

Me de Lauwereyns représentait l'Etat. Après plaidoiries de Me Escoffier pour Nirdol et de Me Roland pour Buronville, le tribunal a condamné M. Nirdol et Buronville, seuls poursuivis, pour avoir fait passer un acte de vente en acte fictif.

arracha le ceinturon et le porte-revolver de l'agent Bouclet et alla lui faire un mauvais parti. Quelque enroulement de la corde qui passait sur un filier, le ramène pour casser quelque chose aux fils, mais il put être momentanément maintenu par les menottes que les policiers lui firent passer. L'autre, fou de rage, lança le vélo dans le canal, pour revenir à la charge et s'attaquer à l'agent Bouclet. Lui saisir le bras gauche et lui froquer le pouce.

Après avoir essayé de s'échapper, sous les ordres du brigadier Fontaine, mirent fin à la lutte et furent emmenés vers le commissariat. Coudé est un repris de justice de nombreux fois condamné. L'autre, qui était déjà attaqué aux avertis mais, au tribunal, déclara qu'il obéit à l'indulgence. Les deux poubelles ne se rappellent plus de rien, du sang coulant sur la face de Coudé, de la chute de bien lui qui blessa l'agent Bouclet. Ils ont tous deux été arrêtés et déférés au parquet. Le gardien de la paix Bouclet devra subir un repos de quelques jours.

UN VIOLENT INCENDIE DÉTRUIT UN BARAQUEMENT

La nuit dernière, vers une heure, un violent incendie s'est déclaré dans la cité Clément, route de Saint-Pol, au baraquement occupé par M. Augustin Lecomte, charcutier. On a aussitôt allumé M. Maillé, inspecteur de sûreté qui habite dans les environs, revint sans les pompiers. Quelques minutes après, les sapeurs-pompiers, sous les ordres de leur chef capitaine Lefebvre arrivaient sur les lieux où